

OFFRE D'INDEMNISATION

Par **dan22**, le **25/03/2019** à **10:38**

Bonjour,

Suite à un accident de la vie privé en septembre 2015, j'ai reçu de mon assureur une offre d'indemnisation que j'ai acceptée concernant mon assurance accident de la vie privé.

Ce dernier voudrait revenir sur cette offre en m'indiquant qu'il n'avait pas déduit une rente d'invalidité que je touche de mon régime obligatoire depuis le 01/02/2018 et j'usqu'au 31/12/2018 et depuis le 01/01/2019, je suis en retraite.

Pourtant sur les 2 rapports des médecins experts mandatés par cet assureur, en mars 2018 et en février 2019, il est bien mentionné que j'ai été mis en invalidité catégorie 2 le 01 février 2018, par mon régime obligatoire le RSI

Cet assureur a-t-il le droit de revenir sur cette indemnisation, sachant qu'il était informé de cette mise en invalidité et qu'il m'a jamais rien demandé à ce sujet?

Merci pour votre retour

Bien cordialement